



Ville de ROUSSET

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 02 JUL. 2026

ID : 013-211300876-20260625-66\_2026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 66 /2026

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Date d'affichage : 18 JUIN 2026  
Date de convocation : 18 JUIN 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL-JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Philippe MILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanine DURAND à Christine CANAL-JOUVIN, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne GAISON

**OBJET : Décision budgétaire modificative n°1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette décision modificative est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

Il convient de mettre à jour les crédits budgétaires, en dépenses et en recettes, pour régler le DGD de la « requalification de l'avenue Olivier PERROY lot 1 », MAPA 1 2025, en ce qui concerne les travaux de réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable.

Monsieur le Maire souligne que cette opération, réalisée pour le compte de tiers, en l'occurrence ici pour le compte de la Métropole, est entièrement neutre pour le budget de la Commune.

En effet, chaque euro dépensé est remboursé par la Métropole, conformément à la convention TTMO signée par les parties.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT****+ 67 000€****CHAPITRE 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****+ 67 000€**

458122 (01) TTMO EAUX USEES OLIVIER PERROY

+ 60 000€

458123 (01) TTMO AEP OLIVIER PERROY

+ 7 000€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT****+ 67 000€****CHAPITRE 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****+ 67 000€**

458222 (01) TTMO EAUX USEES OLIVIER PERROY

+ 60 000€

458223 (01) TTMO AEP OLIVIER PERROY

+ 7 000€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

-Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

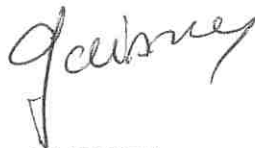
-Après en avoir délibéré ;

-APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 au budget principal de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits conformément au tableau présenté ci-dessus ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONON



Le Maire,

  
Philippe PIGNON.